

Service de la sécurité civile et militaire

Division Protection civile

Gollion Case postale 80 1305 Penthalaz

DEMANDE DE DISPENSE D'ABRI PCI

45

Service response	onsable
------------------	---------

nombre d'exemplaires requis : 2

oci vice respi	Silable			nombre a e	xemplaires requis : 2			
Département de la jeunesse, de l'environnement et de la sécurité, Service de la sécurité civile et militaire, Division Protection civile – Gollion – Case postale 80, 1305 Penthalaz, Tél. 021 316 51 00								
PCi Régio	n:			N° PCi :				
Adm. N° co	mm. :			N° CAMAC :	239323			
1. A REMPLIR PAR LE MANDATAIRE								
Commune :		Denges						
District :		Morges Morges						
Adresse : rue e	t n° / lieu-dit ·	Chemin du Monte	iron 4		•••••••••••••••••••••••••••••••••••••••			
Coordonnées g								
N° de parcelle :								
iv de parcelle.			• • • • • • • • • • • • • • • • • • • •	•••••				
Propriétaire : NOM, prénom : ZYSSET, LAURENT ET EVELYNE Raison sociale : Adresse : Chemin du Monteiron 4 Tél. : NPA / localité : 1026 DENGES								
et promettant	acquéreur ·							
			Raison	sociale ·				
Adresse :								
,	\.				•••••••••••••••••••••••••••••••••••••••			
Nature des tra	vaux							
☑ Construction	nouvelle	Autres:						
Nombre de places protégées obligatoires (art. 70 OPCi)								
Pièces habitabl	es: ⁷	Hô	pitaux, home	es:				
Total places protégées obligatoires :5 x Fr 800* Total = Fr4000								
Cette contribution de remplacement sera facturée par le Service de la sécurité civile et militaire 31 jours après l'émission du permis de construire. *Selon la directive du 1er septembre 2022, la contribution de remplacement s'élève à Fr 800par place protégée.								
A facturer à :	 propriéta	ire	□ prome	ettant-acquéreı	ur			
Remarques : Démolition du bâtiment ECA 263 de 5 pièces et construction de deux villas individuelles de 12 pièces.								

Extrait de la législation (art. 24 al. 2 de la loi vaudoise, LVLPCi) En cas de demande de dérogation à cette obligation, le permis de construire ne peut être délivré avant que le service ait statué et calculé, le cas échéant, le montant de la contribution de remplacement prévue par l'article 61, alinéa 1 LPPCi.



Service de la sécurité civile et militaire – Division Protection civile **Questionnaire particulier 45**

Le mandataire soussigné certifie que les éléments d'appréciation remis sont conformes à la réalité.

Date: 31.0	01.2025		Timbre et signature :		
Les propriétaire abri obligatoire e	e et promettant-acquér et s'engagent à verser la	r eur (si exis a contributio	stant) soussignés sollic on exigée.	itent u	ne dispense de construire un
Propriétaire : da	ate: 31.01.2025		Timbre et signature :	C.C	35
Promettant- Acquéreur : da	ate :	7	Timpre et signature :		
Date: M.E.	~ ~	mmunale :	* * *		Admis Admis avec remarques Refusé
Date: 19.2	: 1015 :	cdt ORPC*	DISTRICT MORE	VILE ies	☑ Admis □ Admis avec remarques □ Refusé
*Organisation ré	égionale de protection ci	ivile	Cappe		L Reluse
Remarques:			V		
••					
NB : En cas de deuxième s	délégation de compéter signature la position de l	nce à l'ORF l'Autorité c	PC, le commandant vou ommunale.	ıdra bi	en confirmer par une
permis de const	le la législation, la décis truire ; elle peut faire l'ok al, Cour de droit adminis	oiet d'un re	cours dans les 30 iours	s à con	é au propriétaire dans le npter de sa notification au , 1014 Lausanne.
3. DETERMI	INATION CANTONAL	LE	Valorisation se	lon dire	ectives du 1 ^{er} septembre 2022
	Places protégées x F ı	r 800	Total rachat places p	rotégé	es:Fr
Remarques :					
☐ Places proté ☐ Accepté AVE	NS contribution de remp gées attribuées à l'abri EC contribution de remp able à la réception de l'a	réuni const lacement	truit, DA n°		
Reçu le :		Traité le :			Signature :
Ce formulaire p	eut être obtenu directen	nent sur le	site Internet de la CAM	1AC (h	ttp://www.camac.vd.ch/)

Service de la sécurité civile et militaire Département de la jeunesse, de l'environnement et de la sécurité www.vd.ch/sscm – T + 41 21 316 51 00 – ouvrages.pci@vd.ch